



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Nouvelle opération de contrôle de la rage du raton laveur dans le sud de la Montérégie

Frelighsburg, le 4 juillet 2007 – Alors que quatre ratons laveurs positifs avaient été retracés en 2006, le bilan de la première opération de contrôle 2007 s'est soldé par l'identification de 27 nouveaux cas en juin seulement. Les spécialistes en concluent que la rage est maintenant bien présente dans le sud du Québec et qu'il est primordial d'agir rapidement et de maintenir une stratégie d'éradication.

« Plus de 4 000 cages installées par 41 piégeurs professionnels sont réparties près des endroits où ont été repérés les ratons positifs. Ces cages permettent de capturer vivants les ratons laveurs et les mouffettes pour ensuite les vacciner ou les traiter afin de procéder à des analyses, a expliqué le responsable des opérations sur le terrain, M. Pierre Canac-Marquis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Cette façon de faire a été couronnée de succès par nos voisins de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui ne comptent plus de ratons laveurs rabiques depuis plus d'un an » a ajouté M. Canac-Marquis.

Une deuxième opération se déroulera du 3 au 18 juillet 2007 inclusivement sur un territoire de 500 km². (voir la liste des municipalités en annexe). Elle vise à encercler le foyer d'infection actuel pour freiner son expansion. Une opération de largage aérien d'appâts vaccinaux est aussi prévue à la mi-août en périphérie de cette même zone pour sécuriser un plus grand territoire.

Toutes les interventions sur les animaux sont faites par des professionnels en santé animale dans le respect des règles en vigueur au Québec, sous la supervision du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Les modèles de cage sont aussi conformes aux normes internationales de piégeage sans cruauté. Il est à noter que les chats capturés accidentellement seront tous, pour leur part, vaccinés, identifiés à l'aide d'un marqueur non toxique puis relâchés.

Afin d'assurer la sécurité de la population et le succès de l'opération, les citoyens sont invités à :

- Garder les animaux domestiques à l'intérieur afin d'éviter qu'ils soient capturés dans les cages.
- Ne pas approcher ni déplacer les cages.
- Éviter de nettoyer les marques de peinture (non toxique) sur le pelage de leur animal domestique, car elles témoignent qu'il a été capturé, vacciné et relâché. Cela évitera que l'animal soit vacciné plus d'une fois. Ces marques disparaîtront après deux semaines.
- Faire vacciner les chiens et les chats contre la rage (consultez votre vétérinaire).
- Consultez votre vétérinaire si vous êtes propriétaire d'autres animaux allant à l'extérieur, afin d'évaluer la pertinence de les faire vacciner;

Les opérations de contrôle de la rage du raton laveur sont guidées par les recommandations du comité scientifique auquel participent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie, du MRNF, du MAPAQ, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus de détails sur les opérations de prévention et sur la rage en général, consultez l'adresse suivante : www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.

- 30 -

Information :

François Simard

Agent d'information

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Téléphone : 450 928-6777, poste 4086

Cellulaire : 514 212-9971

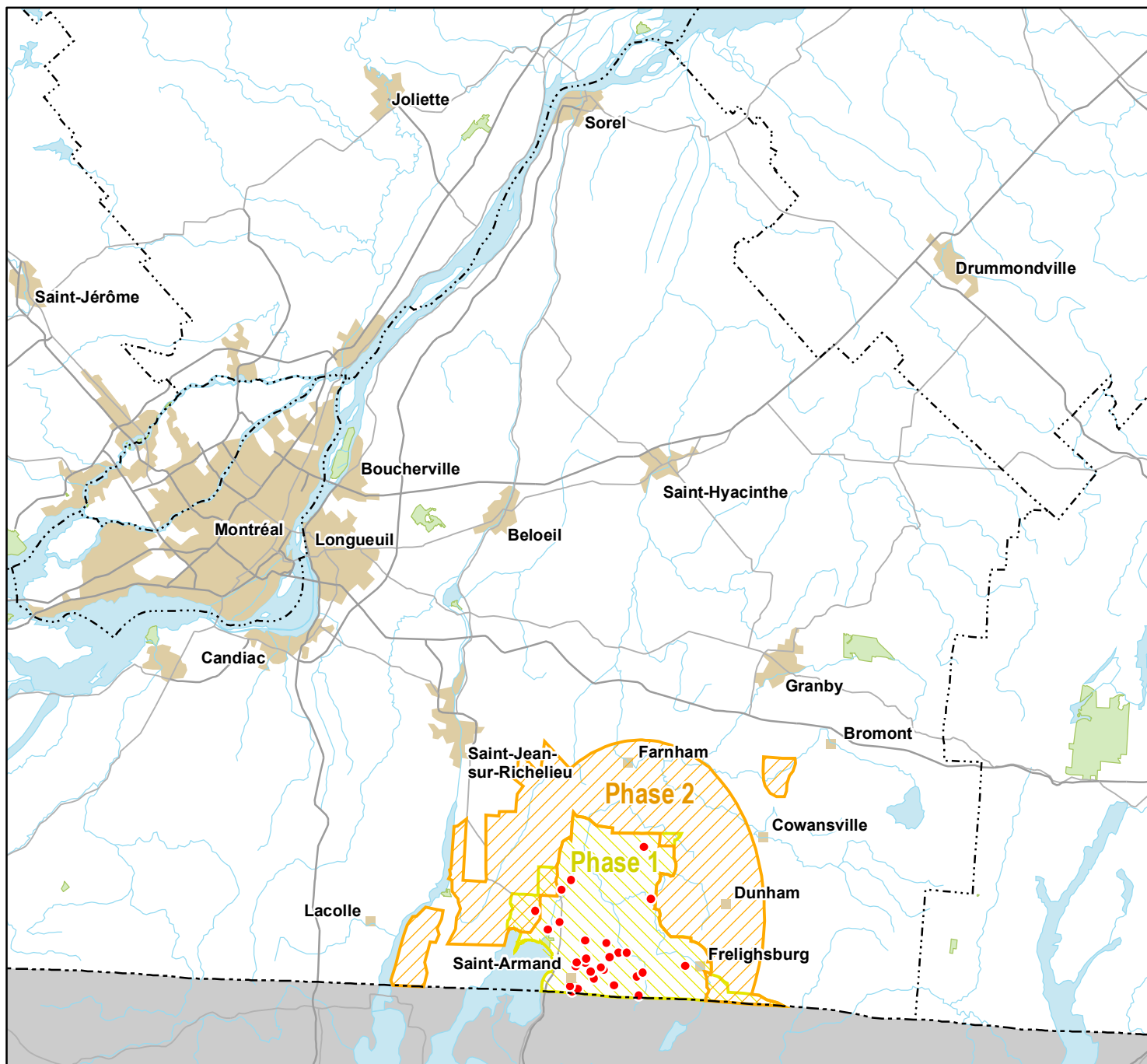
f.simard@rrss16.gouv.qc.ca

p. j. Liste des municipalités incluses dans la zone d'opération terrestre du 3 au 18 juillet 2007 (phase 2)

MRC	Nom de la municipalité	Région
Rouville	Ange-Gardien	Montérégie
Brome-Missisquoi	Brigham	Montérégie
La Haute-Yamaska	Bromont	Montérégie
Brome-Missisquoi	Cowansville	Montérégie
Brome-Missisquoi	Dunham	Montérégie
Brome-Missisquoi	East Farnham	Montérégie
Brome-Missisquoi	Farnham	Montérégie
Brome-Missisquoi	Frelighsburg	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Henryville	Montérégie
Brome-Missisquoi	Notre-Dame-de-Stanbridge	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Alexandre	Montérégie
La Haute-Yamaska	Saint-Alphonse	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Sainte-Brigide-d'Iberville	Montérégie
Brome-Missisquoi	Sainte-Sabine	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Georges-de-Clarenceville	Montérégie
Brome-Missisquoi	Saint-Ignace-de-Stanbridge	Montérégie
Brome-Missisquoi	Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Saint-Sébastien	Montérégie
Brome-Missisquoi	Stanbridge East	Montérégie
Le Haut-Richelieu	Venise-en-Québec	Montérégie

Contrôle de la rage du raton laveur au Québec

Zone d'opération terrestre du 3 au 18 juillet 2007 (phase 2)



Légende

- Cas de rage recensés en 2007
- Zone d'opération terrestre (phase 2)
- Zone d'opération terrestre (phase 1)
- Zone urbaine
- Parc national et réserve écologique
- ⋯ Limite de région administrative
- - - Frontière internationale
- Autoroute
- Route nationale



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Direction du développement de la faune
 en collaboration avec la Direction générale de
 l'information géographique

© Gouvernement du Québec, 2007

